



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 101 - JUIN 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2013170-0006 - arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics

..... 1



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013170-0006

**signé par Directeur du groupe hospitalier Avicenne Jean Verdier René Muret
le 19 Juin 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature de tous les
actes relatifs à la passation et à l'exécution des
marchés publics

**Arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs
à la passation et à l'exécution des marchés publics**

Arrêté n° 2013-005

La directrice du groupe hospitalier Avicenne -Jean-Verdier-René-Muret,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG modifié du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance-publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directeurial n° 20122114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 Juillet, 1^{er} et 8 Août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance publique hôpitaux de Paris,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer au nom de Mme Dominique DE WILDE, directrice du groupe hospitalier Avicenne-Jean Verdier-René Muret tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n° 2011-0073 DG susvisé.

- M. Frédéric ESPENEL, adjoint à la directrice du groupe hospitalier et directeur de l'hôpital Avicenne
- M. Daniel CHICHE, directeur de l'hôpital Jean Verdier
- M. Pierre MALHERBE, directeur de l'hôpital René Muret
- Mme Aurélie NEAU, directrice adjointe, chargée des services économiques et de la logistique
- Mme Sylvie LARIVEN, directrice adjointe, chargée de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers
- Mme Marion BOUSQUIE, directrice adjointe, chargée des ressources humaines
- Mme Emilie LEBEE, adjointe à la directrice, chargée des ressources humaines
- Mme Laure WALLON, directrice adjointe, chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche
- M. Timothée MANTZ, directeur adjoint, chargé des finances et du contrôle de gestion.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom de Mme DE WILDE, directrice du groupe hospitalier Avicenne-Jean Verdier-René Muret, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- M. Olivier VILAIN, ingénieur, chargé des investissements et de la maintenance
- M. Karim TABEL, ingénieur
- Mme Françoise GAILLARD, adjointe des cadres hospitaliers
- M. Jean-Marc LAZARDEUX, attaché d'administration hospitalière
- M. Marcel RATIER, technicien supérieur hospitalier
- M. Bernard SERMANSON, adjoint des cadres hospitaliers
- Mme Patricia PERROT, adjoint des cadres hospitaliers

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2006-0314 DG modifié du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°2012-002 du 14 Février 2013 de la directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris-Seine Saint-Denis est abrogé.

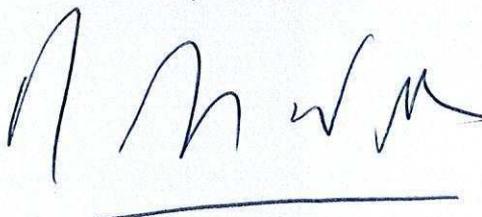
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Bobigny, le 19 Juin 2013

La directrice du groupe hospitalier

Avicenne-Jean-Verdier-René-Muret

Dominique DE WILDE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. M. Wilde', is written over a horizontal line.